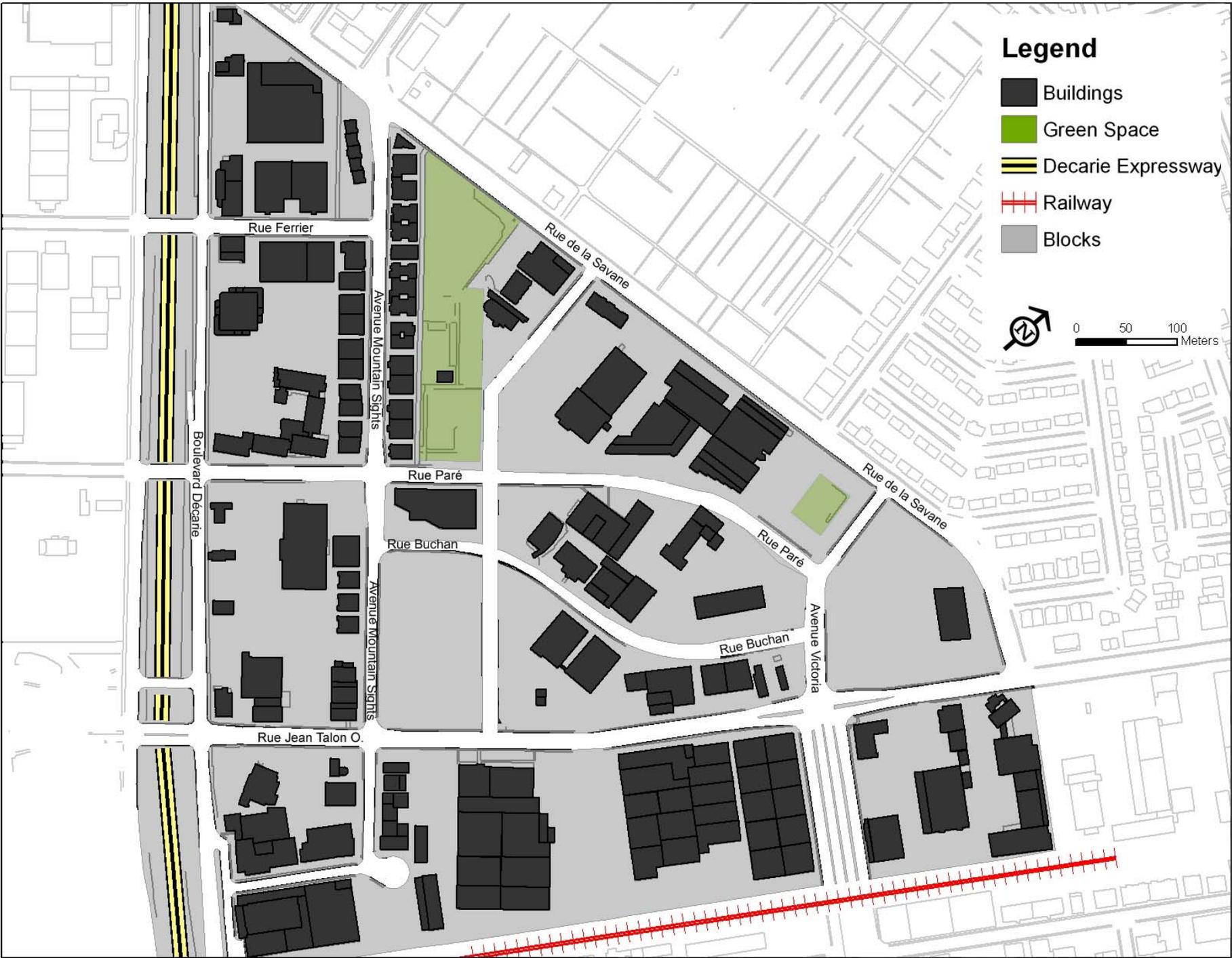
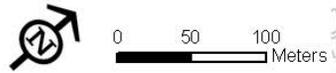


<b>2006</b>	<b>Mountain Sights</b>	<b>Montréal (CMA)</b>
Population	1520	3, 635,571
Revenu moyen par ménage	\$29,562	\$57,738
% de Locataires	98.2%	62.1%
% des Résidants à faible revenu	57%	29%
Prix Moyen pour le Loyer	\$528/mois	\$662/mois
% d'immigrants	65.0%	30.7%
Taux de chômage	17.6%	8.8%

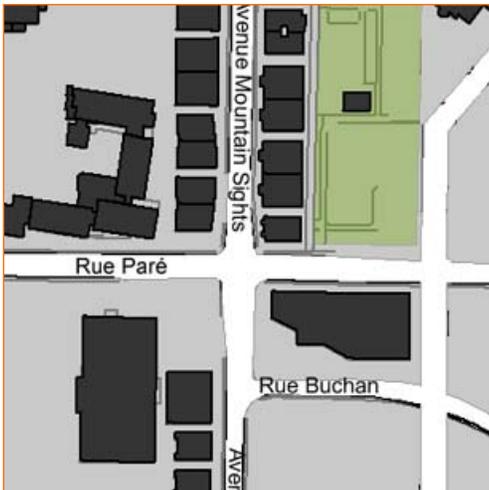
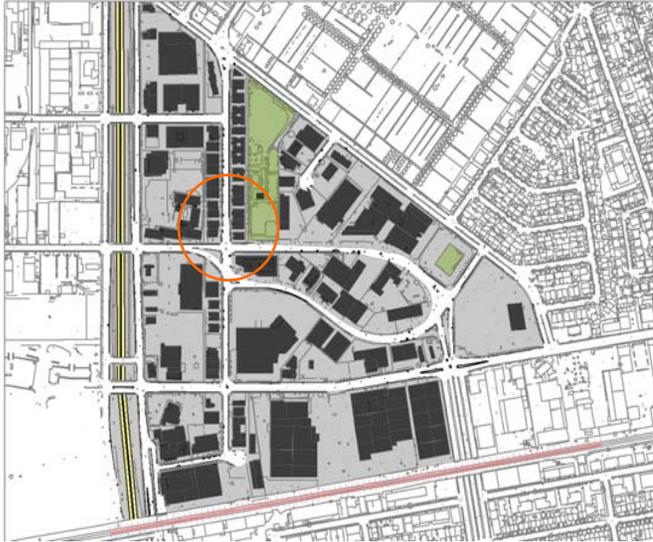


# Legend

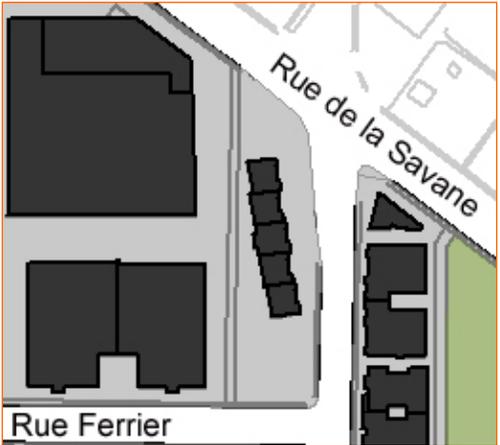
- Buildings
- Green Space
- Decarie Expressway
- Railway
- Blocks



# Réseau routier



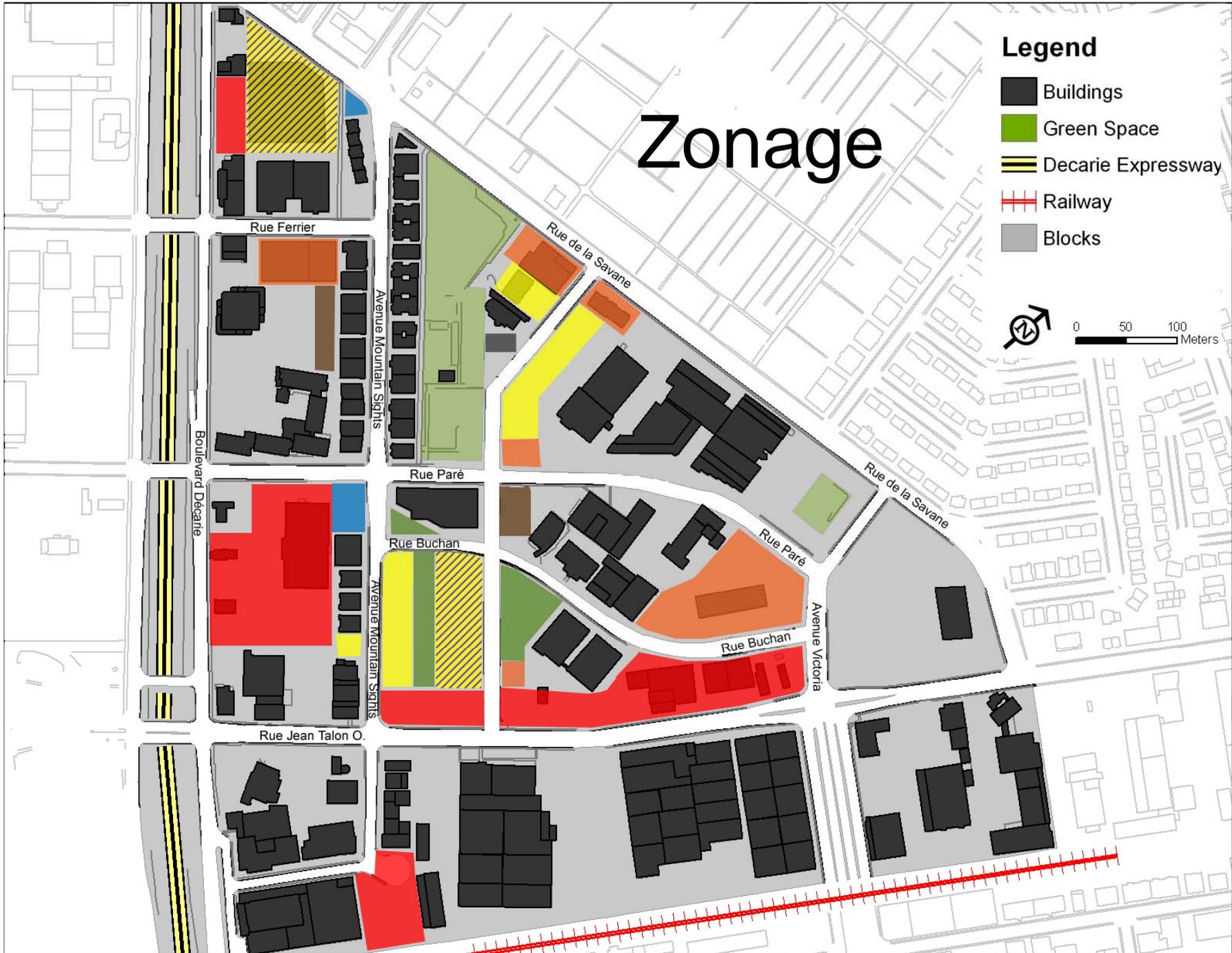
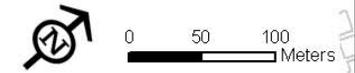
# Réseau routier

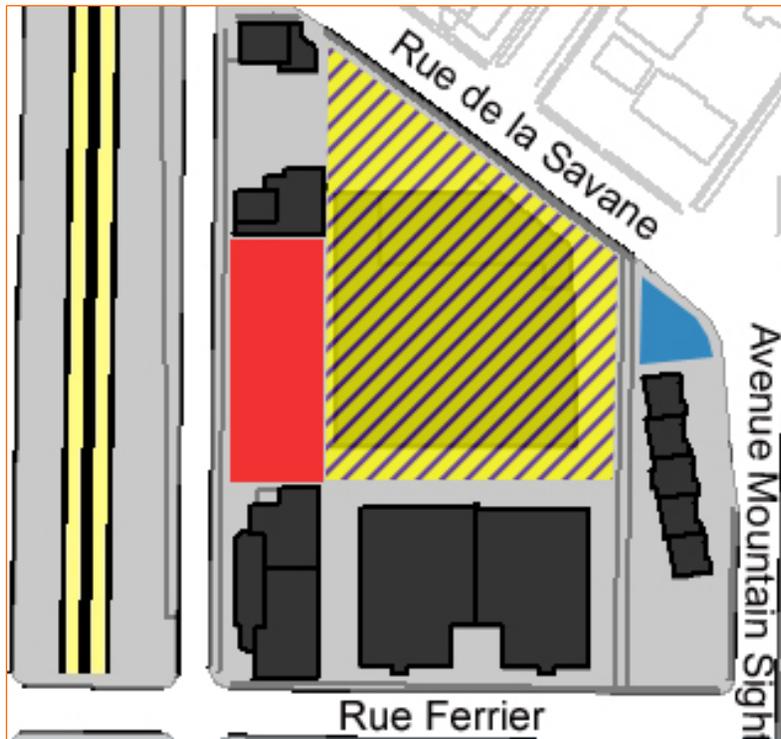


# Zonage

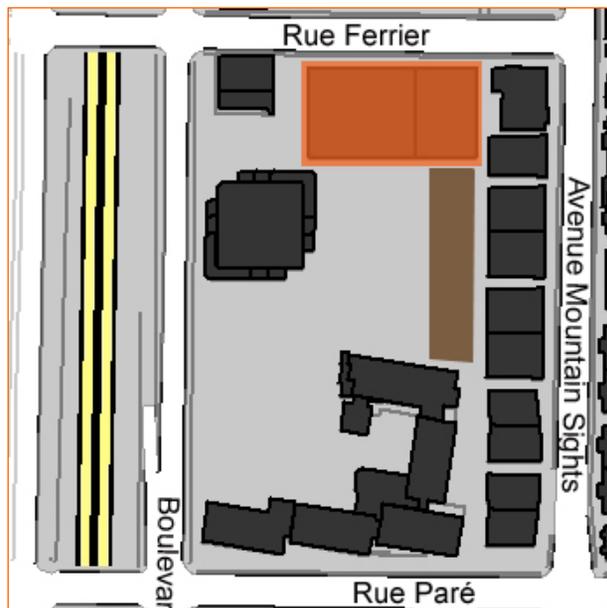
## Legend

- Buildings
- Green Space
- Decarie Expressway
- Railway
- Blocks





- La zone qui est en rouge répond à la volonté d'accroître le développement commercial
- La zone rayée en jaune/violet représente l'emplacement privilégié par les résidents pour le développement de nouveaux logements sociaux (OSBL et coop)
- Au coin de la rue de la Savane et de l'avenue Mountain Sights (zone en bleue), les résidents ont exprimé le besoin de réserver ce site pour un Centre communautaires de loisir



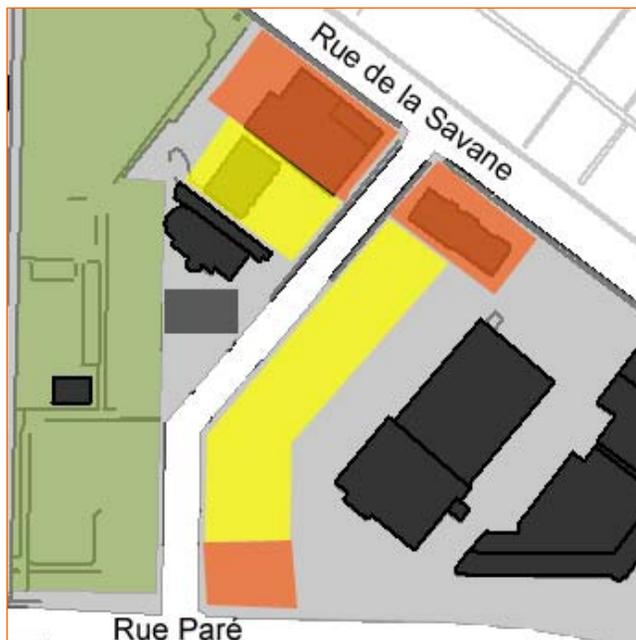
- Orange: zonage mixte
- La zone brune qui est située derrière les résidences de Mountain Sights est zonée comme un lot de stationnement municipal

# Zonage



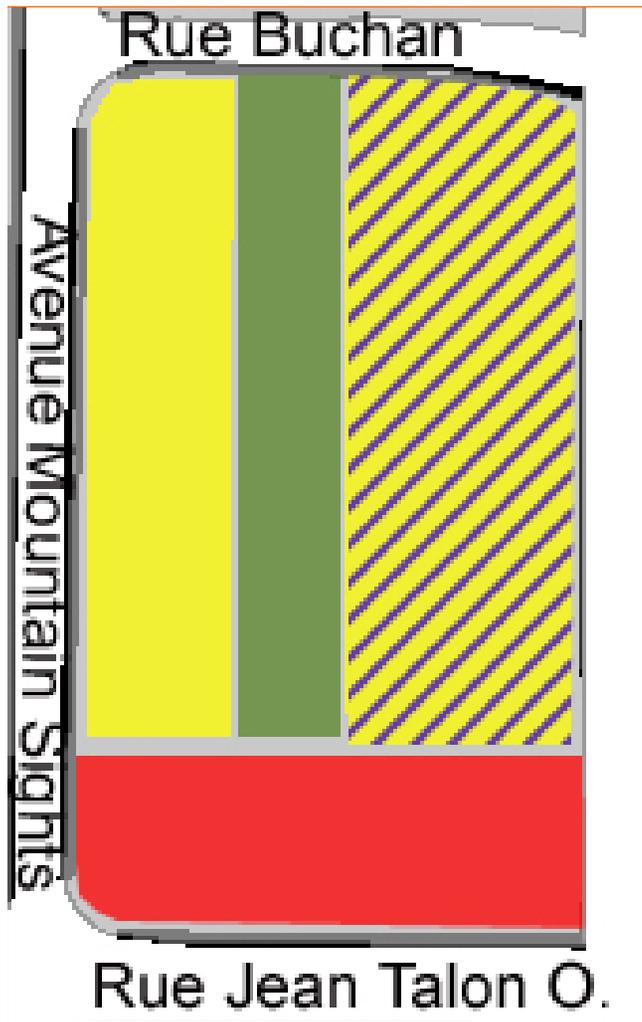
- La grande région désignée en rouge de la rue Paré à l'Autoroute Decarie, est zonée pour des activités commerciales. Il est proposé que cette zone rouge serve à créer un "village ethnique", d'autant plus, que ce lieu est à proximité du Métro Namur et des immeubles résidentiels actuelles.

- le terrain désigné en bleue est zoné pour un équipement collectif comprenant un Centre communautaire et une garderie de quartier. L'espace en jaune qui est un terrain vacant devrait être zoné résidentiel et prévoyant une construction en continuité avec les autres immeubles de cette région.



- Avec la création d'une route communicante entre les rues De la Savane et Paré, la zone orange est l'espace réservé pour le développement mixte et le jaune est pour le résidentiel. Il est impératif que les bâtiments résidentiels soient face à la rue pour une meilleure sécurité (un vis-à-vis).

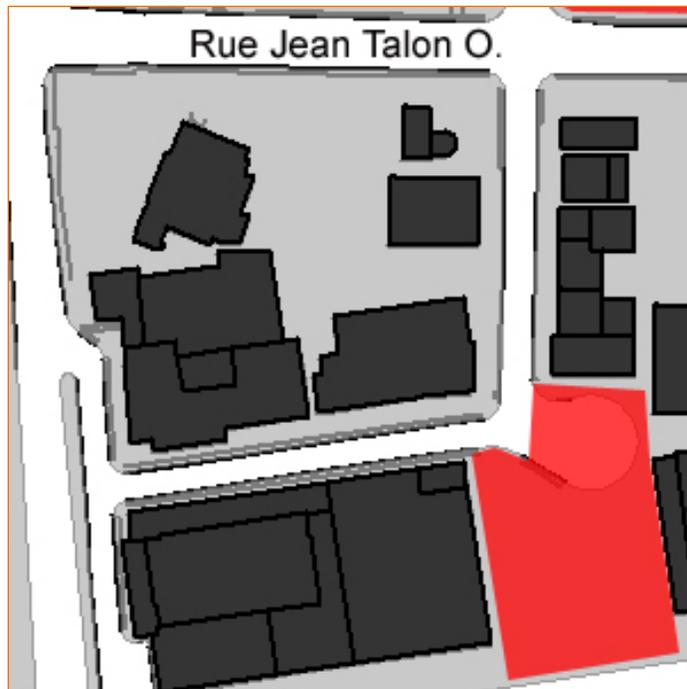
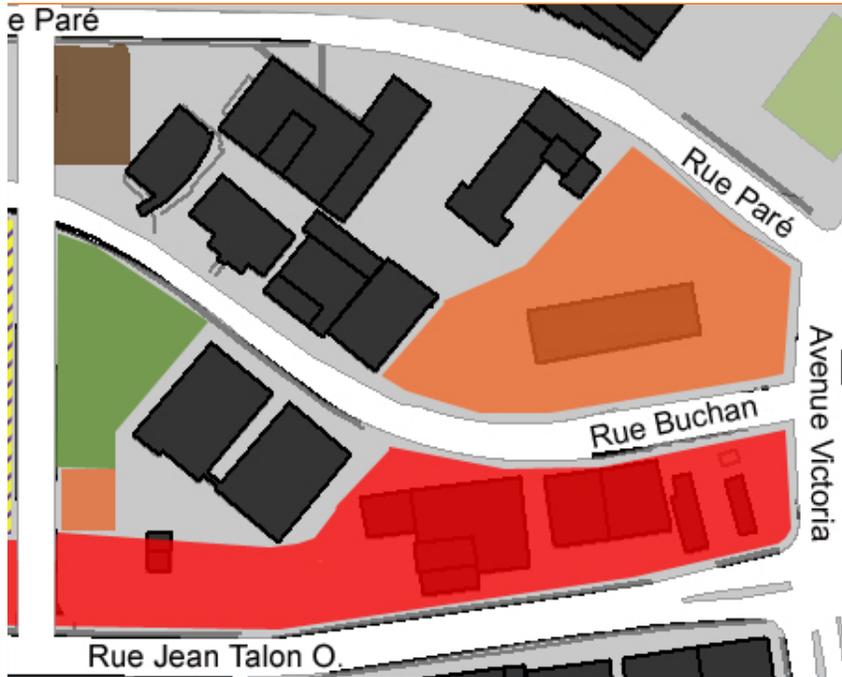
# Zonage



- *La section nouvellement créé par le prolongement de Place de la Savane.*
- Le jaune indique les espaces qui devraient être divisés en zones comme les habitations résidentielles, en plaçant tout au long de ce côté des demeures résidentielles qui devraient refléter le côté opposé d'avenue Mountain Sights.
- Il est recommandé de développer des logements sociaux dans la zone rayée en jaune et violet sur la carte.
- En raison de la grandeur de ce bloc, il est recommandé de créer une allée verte entre les zones d'habitations résidentielles et celles désignées pour du logement social.
- Le long de la rue Jean-Talon, l'espace est gardé comme zone commerciale vu que c'est une rue très achalandée.

# Zonage

- Espace orange est vu comme étant utilisé pour du développement mixte.
- L'espace présenté en brun désigne un stationnement municipal en remplacement du stationnement utilisé par Positron.
- La zone rouge est l'espace commercial recommandé le long de la rue Jean-Talon Ouest.



- Le secteur indiqué en rouge au sud de l'avenue Mountain Sights est un endroit où les résidents veulent y voir un marché public d'agriculteurs, en plus d'un marché saisonnier dans le parc de la Savane. Il y a un grand besoin d'accès à des fruits et des légumes frais.